



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

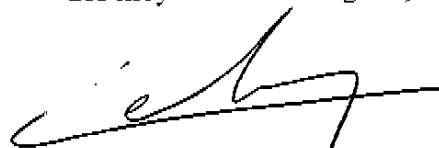
PRÉFECTURE DU GERS

Le Préfet du Gers atteste qu'il ne détient le journal officiel de la République Française contenant la loi n° 85 - 98 du 25 janvier 1985 que sous forme de microfiches. Le document original ne peut donc être délivré à date et heure certaine.

Cette attestation est délivrée pour faire valoir ce que de droit.

Auch, le 4 juillet 2003

Pour le Préfet,
Le chef du service
des moyens et de la logistique



Philippe LEBRUN